





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-281**

**Séance publique du**

**28 juin 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1155273-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE DU DROIT DE STATIONNEMENT DES  
VEHICULES A USAGE DES TAXIS**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESSE à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et  
Déplacements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2019

-----

**Nomenclature : 8.7**  
Transports

**RAPPORTEUR** : Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE  
URBAINE**

**OBJET** : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE DU DROIT DE  
STATIONNEMENT DES VEHICULES A USAGE DES TAXIS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL.2018-67 du 12 mars 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des différents services publics et redevances pour l'année 2018.

A ce titre, les droits de stationnement des véhicules à usage de Taxi ont été déterminés, dont le tarif annuel s'élève à 407,50 euros.

A ce sujet, le Syndicat des artisans du Taxi Aixois nous a saisi et formulé une demande d'exonération de cette redevance. En effet, les travaux relatifs à l'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service, le déménagement de la station principale des taxis sur la Rotonde vers la statue Cézanne, l'occupation constante par des véhicules lambda sur la station du Centre Hospitalier Avenue Pontier, ou encore la requalification des Places Madeleine Verdun et Prêcheurs, ont d'autant de facteurs qui ont eu des répercussions financières sur leur activité.

Dans ce contexte, je vous propose de réserver une suite favorable à cette requête et ainsi d'accorder une réduction exceptionnelle de 50 % des droits de stationnement des véhicules à usage de taxi au titre de l'année 2018.

Le montant total de ces exonérations s'élève à 13 040 € (soit 203,75 x 64 licences).

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la réduction proposée pour les droits de stationnement des véhicules à usage des taxis au titre de l'année 2018, soit un montant de 13 040 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes au montant proposé.

DL.2019-281 - EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE DU DROIT DE STATIONNEMENT DES VEHICULES A USAGE DES TAXIS -

Présents et représentés	: 49
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»